

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Compte rendu du CHSCT-S enquêteurs du 21 mars 2013 Une avancée qui en appelle d'autres !

Tous les micros portables des enquêtrices et enquêteurs ménages seront remplacés à la mi-2013 par des micros ultra-portables, plus légers. C'est un des aboutissements principaux de ce deuxième CHSCT-spécial enquêtrices et enquêteurs.

La discussion en séance n'avait pas abouti, la direction ne prenant aucune décision montrant qu'elle avait intégré le fonctionnement d'un CHSCT et la nécessité urgente de préserver avant tout la santé des agents.

Cependant cette discussion n'aura pas été inutile puisque nous venons d'apprendre que la direction a bien décidé de remplacer un peu plus de 900 micros, contre 500 prévus initialement.

Nous avons rappelé l'épisode affligeant du dernier renouvellement en date de micros, qui du fait de l'enquête Piaac avait abouti à l'achat d'ordinateurs plus lourds que les précédents (qui n'étaient pourtant pas des modèles de légèreté). Il n'était pas acceptable de faire durer cette situation provoquant douleurs lombaires, et troubles musculo-squelettiques.

La direction l'a finalement compris et nous nous en félicitons. Nous militerons pour que la direction continue dans cette voie.

Voir notre déclaration liminaire : http://www.cgтинsee.org/dossiers/H et S/2013/declaration_CGT CFDT FO SUD CHSCT-s 21 mars 2013.pdf

Circuits de décisions et de mise en œuvre

D'emblée, nous avons réclamé des circuits de décision clairs et efficaces :quelles sont les unités qui vont mettre en œuvre les décisions sur les questions de santé au travail ? La gestion du cas d'une agression d'une enquêtrice en Paca l'a montré : personne ne sait qui gère ce dossier, alors même que tout le monde a reconnu sa gravité.

D'autre part le changement de statut induit par les NCEE donne aux unités RH les prérogatives autrefois dévolues aux Dem en région, et à MOAE à la DG.. Cette évolution se fait attendre.

Enfin, la prise en compte des questions de santé au travail en amont des projets (changements informatiques, de matériels, de mission) et au cours de leur réalisation n'est pas effective non plus.

Nous demandons donc que la direction clarifie tous ses circuits et en informe les unités concernées et les personnels.

Budget

Nous avons remercié la direction pour le tableau de proposition de budget, sur des thématiques que nous avons fait remonter comme prioritaires (agressions, risques routiers, matériels...).

Toutefois nous avons signalé que le CHSCT-S devait se prononcer sur des projets de crédits à engager plus précis : nombre d'agents concernés, type de matériel, précision sur les co-financements, contenu des interventions et intervenants ; lieu lorsque ce sont des formations...**il n'a donc pas été possible de voter de budget à cette séance.**

La direction a présenté la dotation de 2013, à 125€ par agents et en tenant compte de la réserve parlementaire : le budget est de 141 891€ pour 1 200 enquêtrices et enquêteurs, mais n'est pas mis à disposition totalement en début d'année.

Il y aura « remboursements » aux CHSCT locaux pour les enquêtrices et enquêteurs qui bénéficieraient de formations (ou autres) de ces instances.

Nous avons réagi aux propositions de la direction :

Rappelons que le budget du CHSCT-S n'a pas à se substituer aux budgets de fonctionnement usuels. Les critères pour engager des dépenses sont l'urgence, l'exemplarité, la complémentarité.

1 - Formation prévention des agressions : 50 000 €

Il y a un problème de délai : nous pensons pas tenable cette proposition en 2013 du fait du travail restant encore à faire : définir le cahier des charges (à définir avec le CHSCT-S), passer l'appel d'offre, choisir le prestataire, organiser la formation sur place, et payer la prestation faite. De ce fait nous sommes favorables à un bilan des formations qui ont eu lieu dans plusieurs départements avec d'autres agents Finances. Des « tests » de la formation validée par le CHSCT pourraient être organisés dans plusieurs départements, avec éventuellement d'autres agents finances, et donc envisager des co-financements. Cela permettra de voir si elles répondent aux besoins des agents.

Sur le contenu nous précisons que cette formation ne doit pas être confondue avec la formation « gestion des conflits » qui a lieu au sein de l'Insee. Nous sommes ici sur des conflits avec enquêtés ou commerçants, passants, pas avec la hiérarchie.

2 : Formation prévention des TMS : 20 000 €

Nous sommes favorables à la diffusion du DVD « gestes et postures » (réalisé en 2009 à destination des enquêtrices et enquêteurs prix) à tout le monde, avant formation en petits groupe avec un professionnel (kinésithérapeute voire ergonome spécialisé postures), permettant des conseils et mises en pratiques personnalisés. Il ne sera pas inutile de contacter les Carsat - Caisse d' Assurance Retraite et de la Santé au Travail- qui sauront conseiller des professionnels localement.

3 - Formation risques routiers : 20 000 €

Sur cette budgétisation nous voulons connaître le nombre d'agents concernés, car des enquêtrices et enquêteurs ont déjà suivi cette formation localement. Nous signalons qu'il existe deux types de risques routiers : freinage urgence normal / conduite en conditions particulières (neige montagne).

Nous rappelons qu'il faudra aussi traiter de la prévention primaire c'est à dire la diminution de ce risque : limitation du nombre de kilomètres, travail sur le parc de location de véhicule pour que les enquêtrices et enquêteurs aient des véhicules en bon état.

4 - Formation 1/2 journée avec acteurs de prévention et contenant des aspects juridiques

Nous souhaitons que cette 1/2 journée soit accolée à des formations d'1/2 journée, mais pas incluse dans les RAE où le temps manquera. Nous insistons sur le fait que cela ne doit pas être une « information » mais bien une formation, préparée en tant que telle.

Pas de coût spécifique sur cette formation, qui doit être réalisée en interne, après constitution d'un guide de procédure.

5 - Matériels, sacs à dos ou trolleys 20 000 €

La prise en charge de matériels par le CHSCT-S (et donc son vote positif sur les crédits qui y seront effectués) ne doit se faire que pour une période test, sur le mode de l'exemplarité, qui permettra de déterminer les matériels adéquats. Ensuite, leur achat courant sera à la charge de l'administration.

L'administration va créer un cahier des charges en collaboration avec le médecin coordonnateur, qui doit recenser les TMS dont souffrent les enquêteurs.

Les représentants du personnel ont fait une proposition : faire l'état des lieux des conditions de travail des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee :

La création de ce CHSCT-S permet de rappeler certaines orientations du plan pluriannuel de prévention ministériel, dans lequel la connaissance des situations est importante. Nous proposons un outil éprouvé : l'enquête Condition de Travail (en cours de collecte) nous paraît une bonne base sur laquelle travailler. A la fois, elle permettrait de comparer avec les autres salariés, et de comparer dans le temps puisque c'est une enquête périodique.

Nous demandons un GT spécifique pour réfléchir à l'échantillon concerné, les questions pertinentes à poser, le mode de passation et par qui, les entretiens avec des chercheurs...

Risques professionnels

Agressions

Sur les éléments de prévention proposés par la direction, voir également le point budget.

Nous insistons sur la création d'un **point d'entrée unique suite à agression** : la première option de la direction semble de ne pas retenir ce point étudié en GT.

Nous insistons au contraire pour qu'une prospection soit faite (auprès d'autres administrations notamment) : le soutien lors d'une agression doit être mis en place. Pour nous il est plus simple qu'il soit centralisé.

En cas de nouvelle agression aux conséquences graves mal prise en charge, nous comptons invoquer la notion de « mise en danger » pour des recours contre la Direction de l'Insee.

Pass Vigik : nous rappelons qu'il est essentiel non seulement pour les taux de réussite, mais aussi pour la sécurité des enquêtrices et enquêteurs. Sans ce passe (ainsi que la clé) on est amené à attendre sur la voie pour entrer dans les immeubles, ce qui peut mettre en danger et susciter des agressions.

La direction rappelle le refus de l'association d'attribuer le pass Vigik pour l'Insee.

Nous demandons qu'il y ait enfin un investissement du Directeur général sur ce sujet, dont il est clair qu'il n'a jamais été demandé par les unités chargés de cette question. Nous attendons sa décision.

Fiche d'exposition aux risques professionnels

Nous explicitons la demande faite au précédent CHSCT-S : la loi de 2010 sur les retraites permet une **reconnaissance de la pénibilité** permettant éventuellement un départ en retraite anticipé (après passage par une commission). Depuis des décrets et un arrêté de janvier 2012, des fiches de prévention des expositions doivent être obligatoirement mises en place, décrivant les facteurs de risques.

Cela est de la responsabilité de l'employeur : c'est une évolution en cours dans la législation, car cette responsabilité était plutôt auparavant partagée entre administration et médecins de prévention.

Nous demandons donc que pour les enquêtrices et enquêteurs cette fiche soit établie, prenant en compte les facteurs : manutention, postures pénibles, et vibrations (à voir si le nombre de km parcourus le permet). Elle doit être intégrée à leur dossier, transmise à la sécurité sociale, ainsi qu'à l'enquêtrice-teur sur demande de ce dernier.

Sur ce point, le médecin coordonnateur est intervenu pour préciser qu'il allait activer le « dossier d'approche des TMS » (troubles musculo-squelettiques) permettant de préciser les facteurs de causalité (personnels, biomécaniques, organisationnels, psychosociaux).

Nous rappelons que nous souhaitons que d'autres facteurs de risques, ne donnant pas lieu dans la législation à reconnaissance de pénibilité, soient mis en évidence et fassent l'objet de prévention collective et individuelle, ou de réparation : insalubrité dans certains logements, maladies épidémiques (dengue, chikungunya, tuberculose), problèmes de vue, risque routier, exposition aux ondes avec l'utilisation des téléphones portables...

Poste de travail

Le poste nomade

La direction fait un point sur le poste nomade, et décrit ses fonctionnalités notamment celles qui sont nouvelles : **accès à l'intranet Insee et internet via la passerelle Insee**. L'accès à l'intranet du ministère, Alizé, permettra notamment l'accès aux informations sur les services sociaux. L'objectif est que le poste nomade offre les mêmes ressources informatiques que pour les autres agents de l'Insee.

Le poste nécessitera l'utilisation et changement régulier du mot de passe, et les données ainsi que les échanges avec l'Insee seront chiffrés : l'utilisation à l'extérieur de l'Insee nécessitera cette sécurité renforcée. La sécurité sera assurée par une mise à jour antivirus.

Les données transiteront soit via une clé 3G soit un Smartphone, l'environnement sera Windows 7. Le déploiement de ce poste est programmé entre mai et fin juin.

Nous avons posé des questions sur les tests de fonctionnement : notamment l'installation de Windows 7 sur les « vieux » ordinateurs portables, sur la sécurité de ces postes...

Les dossiers de préparation à la réunion ne mentionnaient rien de précis, les réponses orales ont été rassurantes de la part de la direction mais impliquent que nous les croyions en aveugle !

Remplacement des ordinateurs portables ménages

La direction réitère en séance sa volonté de ne remplacer que 500 ordinateurs actuels par des ordinateurs ultra-portables (1,4 kg). Elle l'argumente cette décision en évoquant des raisons budgétaires. Selon elle, pour les autres agents de l'Insee, on ne remplace pas tous les matériels en même temps.

La direction omet de remarquer la spécificité des enquêtrices et enquêteurs, qui sont aussi des agents de l'Insee, et portent ce matériel toute la journée de travail !! Nous intervenons pour répéter que les ordinateurs actuels « Piaac » sont beaucoup plus lourds que les précédents et qu'ils ont été imposés à une grande partie du réseau en dépit du bon sens. Imposer leur maintien pour une grande partie des enquêtrices et enquêteurs est équivalent à nier les pathologies que le poids de ces ordinateurs peut engendrer.

Nous avons pesé, en séance, le poids total minimum qu'un-e enquêteur-trice porte tout au long de sa journée de travail (en supposant qu'il-elle ne porte l'ensemble de son matériel nécessaire à une journée de travail classique - par exemple prix/ménage- qu'en début de journée et fin de journée, et que la plupart du temps une partie du

matériel reste dans la voiture), en marchant, montant des escaliers, en posant et reprenant le matériel à de nombreuses reprises.

Le poids est de 5,3 kg !

La direction de l'Insee est responsable de la prévention de la santé des agents de l'Insee : elle doit mettre en œuvre des solutions techniques pour éviter les lésions et traumatismes (prévention primaire). Nos interventions ont été soutenues par le médecin de prévention et l'inspecteur santé sécurité au travail présents à la réunion. Ils ont souligné que le coût à moyen terme, en tenant compte des conséquences en terme de TMS, devait être mis en regard de l'économie initiale apparente.

Selon nous la mise en place de CHSCT-S doit justement viser à empêcher la seule vision bureaucratique de la gestion des matériels. Nous avons également rappelé que d'autres causes moins graves que la santé des enquêteurs-trices ont conduit à des dépenses bien plus importantes.

Devant la réponse dilatoire de la direction nous avons fait une interruption de séance suite à laquelle nous avons fait une déclaration solennelle demandant des décisions montrant que la direction prend en compte la santé des enquêtrices et enquêteurs.

Vote d'une résolution :

Les représentant-e-s des listes CGT, CFDT, FO, SUD au CHSCT-S demandent le remplacement immédiat de tous les ordinateurs portables pour les enquêtes ménages : eu égard au poids important des ordinateurs actuels, et aux risques de TMS important induits, cette mesure doit concerner la totalité du réseau et non pas une partie seulement.

Pour : 6 voix (CGT, CFDT, FO, SUD), Contre : 1 voix (CGC)

Une semaine après le CHSCT-S nous avons appris l'acceptation par la direction de notre revendication.

Changement des tablettes prix

Suite au test des tablettes prix, négatif sur toutes les tablettes, la direction a déclaré le marché infructueux. Elle présente en séance le fait qu'elle entame une procédure négociée avec les constructeurs, demandant notamment des améliorations sur l'autonomie des tablettes.

Nous faisons remarquer plusieurs éléments :

-les nouvelles fonctionnalités « surprises » demandées dans le cahier des charges n'ont jamais été discutées : scan codes barres, appareil photo, accueil de windows 7. La direction prévoit clairement une collecte modifiée. Mais pour nous on ne change pas le matériel avant d'avoir discuté le contenu du travail !

-c'est pourquoi nous redemandons un autre appel d'offres avec moins de fonctionnalités, sans windows 7 ce qui peut être compensé par l'octroi d'un poste fixe (ou portable lourd) qui resterait à la maison ;

-toutes les tablettes ont été testées négativement, y compris la plus légère qui n'a pu être testée que par une enquêtrice car elle a bogué pour les autres : poids, prise, caractères petits, autonomie, rien de va !

La direction répond qu'elle a fait ce qu'elle pouvait dans les temps impartis.

Vote de résolutions :

Les représentant-e-s des listes CGT, CFDT, FO, SUD considèrent que les tablettes prix testées sont toutes des matériels nocifs. Ils refusent donc totalement ces matériels.

Pour : 6 voix (CGT, CFDT, FO, SUD), abstention : 1 voix (CGC)

Les représentant-e-s des listes CGT, CFDT, FO, SUD demandent que le nouveau projet de collecte des relevés de prix (comprenant la lecture par codes-barres, l'utilisation d'appareils photos...) soit présenté en comité technique avant que la déclinaison de ce projet soit présentée en CHSCT-S

Pour : 7 voix (CGT, CFDT, FO, SUD, CGC)

Dans le cadre d'un nouvel appel d'offre suite au marché déclaré infructueux, les représentant-e-s des listes CGT, CFDT, FO, SUD demandent que le cahier des charges des tablettes prix soit soumis au CHSCT-S.

Pour : 6 voix (CGT, CFDT, FO, SUD), abstention : 1 voix (CGC)

Téléphonie et transmission des données

La direction a mis en place un groupe de travail depuis juin 2012 pour le choix d'un smartphone permettant la transmission des données de collecte (avec le nouveau poste nomade). Or la solution désormais envisagée semble être plutôt une clé 3G, alors qu'elle n'a pas été testée en situation.

En parallèle avec la discussion sur les ordinateurs ménages et les tablettes prix, nous avons proposé une solution globale autre que la solution multi-parcellaire de la direction.

Dans la mesure où la résidence administrative de l'enquêteur est maintenant son domicile il pourrait être envisagé de doter les enquêtrices et enquêteurs de postes de collecte plus légers, et d'ordinateurs fixes au domicile permettant la consultation de messagerie, de l'intranet, des envois et réception de FA, de dossiers...

Nous lions ceci à une proposition de négocier la téléphonie fixe et portable, les transmissions de données et accès internet. Ceci aurait l'avantage de régler le problème des agents ayant une mauvaise couverture 3G (une quarantaine selon la direction - à vérifier), et le problème de l'utilisation des téléphones portables pour les enquêtes intermédiaires EEC (et autres enquêtes téléphoniques) générant une exposition aux ondes.

Par ailleurs nous rappelons notre volonté que les téléphones actuels soient changés rapidement : leur taux de DAS (débit d'absorption spécifique) est de 0,98 W/kg alors que la recommandation de l'OMS est qu'il soit inférieur à 0,7 W/kg. De plus, comme ils sont anciens, le taux réel doit être encore supérieur.

Dans la mesure où les smartphones permettent des services intéressants (GPS, pages blanches...) nous sommes favorables à cette solution.

La direction prétend n'avoir pas encore fait le choix entre les smartphones et la clé 3G pour les transmissions de données. Comme il faut avoir trouvé une solution pour mai-juin, elle s'arrange pour ne pas présenter au CHSCT-S les éléments et critères de choix (techniques, budgétaires...) en sa possession pour pouvoir déclarer à la prochaine réunion qu'il n'y a plus d'autre solution que la sienne car il est trop tard.

N'ayant pas d'autres éléments, nous ne pouvons que nous prononcer pour une position de principe :

Vote d'une résolution :

Les représentant-e-s des listes CGT, CFDT, FO, SUD, demandent que le sujet général de la communication : téléphones fixes et portables, transmission des données et accès internet, soit traité par des « packs » proposés par les opérateurs, et non pas de manière cloisonnée comme aujourd'hui.

Pour : 6 voix (CGT, CFDT, FO, SUD), abstention : 1 voix (CGC)

Registre santé et sécurité au travail

Nous demandons l'abandon du schéma de validation de la note de 2007 : la possibilité donnée aux services de censurer les remontées est illégale. Chaque courriel ou message écrit doit être pris en compte. Il doit y être répondu, et la réponse doit être envoyée à la DSSCT.

Cela, en attendant la mise en place d'un registre national centralisé, permettant la consultation par les enquêtrices et enquêteurs localement et nationalement. Les inscriptions et les réponses du chef de service (le Directeur régional ou son représentant) sont soumises à la consultation des membres du CHSCT, ainsi que des préventeurs (pas forcément Insee).

Un registre à part doit être mis en place pour les agressions graves.

Vote d'une résolution :

Schéma du registre

Pour : 7 voix (CGT, CFDT, FO, SUD, CGC) ??? pas noté !

Étude ergonomique Capi 3G

Nous demandons à ce que les travaux réalisés soient présentés aux membres du CHSCT-S.

Divers :

Le PV du CHSCT-S du 20 décembre sera mis à l'approbation lors du CHSCT-S du 27 juin.

Formation de 3 jours des membres du CHSCT-S : 2 créneaux seront proposées pour septembre

Les thématiques des groupes de travail à mettre en œuvre (ou à poursuivre) : agressions, téléphonie, tablettes prix, risque routier, fiche de prévention des expositions, registre santé sécurité au travail, étude ergonomique Capi 3 G.

Calendrier : CHSCT-S : 27 juin, 5 décembre

Paris le 4 avril 2013